

COMMUNE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DU LUNDI 22 JUIN 2026

DELIBERATION : N° 2026/18
DIRECTRICE : Sophie TROUART
AFFAIRE SUIVIE PAR : Mohamed ZOBIRI

DELIBERATION N° 2026/18 :

Affectation des résultats de clôture de l'exercice 2025 du budget du Centre Communal d'Action Sociale

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-5,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 57,

VU la délibération n°2026-02 du 12 mars 2026 relative à la reprise anticipée des résultats 2025 du budget du Centre Communal d'Action Sociale,

VU la délibération n°2026-18 du 22 juin 2026 approuvant le Compte Financier Unique pour l'exercice 2025,

CONSIDERANT le compte financier unique 2025 adopté ce jour faisant apparaître un excédent de fonctionnement de **92 749,34 €** et un excédent d'investissement de **103 464,27 €**,

Résultat de la section de fonctionnement	
Excédent de l'exercice 2025	65 000,33€
Excédent antérieur reporté (ligne 002)	27 749,01 €
Excédent à affecter	92 749,34 €
Résultat de la section d'investissement	
Excédent de l'exercice 2025	9 482,86 €
Excédent antérieur reporté (ligne 001)	93 981,41 €
Excédent à affecter	103 464,27 €
RAR en dépense	0,00 €
RAR en recette	0,00 €
Excédent avec RAR	103 464,27 €

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE d'affecter les excédents :

- En recettes de fonctionnement pour **92 749,34 €** au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté »
- En recettes d'investissement pour **103 464,27 €** au compte 001 « résultat d'investissement reporté »

Pour extrait conforme.

Le Conseil d'Administration à l'unanimité, prend une délibération conforme.

La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale

Mme Sarah BENHAMMOU



Accusé de réception en préfecture
091-269101010-20260709-DEL2026-18-DE
Date de télétransmission : 09/07/2026
Date de réception préfecture : 09/07/2026